

Réunion du Conseil Municipal du 5 mai 2008

14 élus présents (excusé D. Clouet). Pas de nomination de secrétaire de séance. Pas d'approbation de PV du précédent conseil. Il est annoncé que les PV seront approuvés au prochain (juin).

20H40 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

Il s'agit de répartir la somme globale votée au budget qui représente environ 3€ par habitant. Les subventions antérieures sont maintenues. (On peut s'étonner de voir la chambre de métiers et le RASED dans cette rubrique). Les associations « La pierre levée » et le comité des fêtes ont une subvention de 80€.

C. Berti regrette que l'on n'ait pas rencontré, au préalable, les associations pour connaître leurs besoins réels, elle suggère que l'on mène ce travail l'an prochain.

21H15 : CONVENTIONS SATESE ET SAUR :

SATESE : 884,13€ à l'unanimité. Il s'agit du contrôle obligatoire des eaux usées.

SAUR : 1050€ à l'unanimité pour un an. La SAUR se chargera de la facturation de l'eau auprès des 144 abonnés du réseau d'assainissement. Il ne s'agit pas de la gestion technique du réseau, qui sera examinée ultérieurement (c'est le 3^{ème} conseil où ce sujet est abordé). Ce travail de facturation maintient une part de travail administratif assuré par la secrétaire de mairie.

21H35 : DEMATERIALISATION DES ACTES :

Une mutualisation de la dématérialisation de certains actes (délibérations, arrêtés) peut être assurée par le centre de gestion. Le tarif est de 190€/an + 50€ de formation. Il est décidé d'ajourner la décision de cette adhésion.

21H50 : MODALITES DE TEMPS PARTIEL POUR LE PERSONNEL COMMUNAL A TEMPS-PLEIN :

Décision de diverses modalités (quotité, délai etc.) pour la possibilité de travailler à temps partiel sur autorisation (donnée par le Maire).

22H20 : QUESTIONS DIVERSES :

Stéphane Bourré indique que le percepteur ne lui a pas fourni les « lettres de situation financière » des comptes administratifs de 2003 à 2006. Il continuera à les demander.

Sont évoqués, sans décision, les problèmes du court de tennis, des aires de jeux pour enfants, du problème de stationnement à proximité de l'école, du parc de la salle des fêtes,

La remise en état du portail de la Gendarmerie fera l'objet d'une renégociation du devis. (Mme Soliveau)

L'enveloppe illustrée vendue à la Poste doit être changée. Il est proposé de reproduire une carte postale ancienne avec la même vue actuelle. (M. Lafage)

Le fleurissement de Livernon fait l'objet d'un long échange. Un budget de 300€ est proposé pour l'achat de fleurs et plants. Stéphane Bourré et Corinne Berti (seuls !) s'engagent sur ce projet.

23H20 HUIS CLOS

Doit être évoqué l'organisation de l'équipe municipale et des « mai ».